



Essentiel des accidents

Les accidents avec alcool en Wallonie

2024

Les définitions et précisions techniques utiles à la bonne compréhension de ce document sont centralisées dans :

[Essentiel des accidents : glossaire et précisions techniques. AWSR, décembre 2022](#)

Les Essentiels sont disponibles sur :

<https://www.awsr.be/services/etudes-statistiques/>

SOMMAIRE

Que retenir pour la période 2020-2024 ?

Précisions méthodologiques

Chiffres-clés et évolution

Caractéristiques des usagers accidentés

Caractéristiques des accidents

QUE RETENIR POUR LA PÉRIODE 2020-2024 ?

▪ Chiffres-clés

- Sur base des tests d'alcoolémie menés par la Police lors d'accidents corporels, l'alcool (alcoolémie supérieure à la limite légale) est présent dans au moins 1 accident corporel sur 6 (16%) en Wallonie. Ce pourcentage est un minimum puisque toutes les personnes impliquées n'ont pas été testées. On estime raisonnablement, sur base d'études européennes, que la conduite sous influence d'alcool est responsable d'un accident mortel sur 4 (25%).
- 2 conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel sur 3 (67%) ont été soumis à un test d'haleine. Parmi ceux testés, 13% présentaient une alcoolémie supérieure à la limite légale (conducteurs « positifs » ou « sous influence d'alcool »).
- Chaque année au moins une quinzaine de décès, une centaine de blessés graves et près de 2 000 blessés légers sont enregistrés dans des accidents avec au moins un conducteur sous influence d'alcool. Ces chiffres sont toutefois sous-estimés en raison du grand nombre d'usagers non testés (principalement des personnes tuées ou grièvement blessées). Le bilan réel est sans doute plus proche de ±60 tués par an dans les accidents causés par l'alcool.
- 1 victime (tués et blessés) sur 2 (52%) est le conducteur alcoolisé lui-même. En conséquence, 50% des victimes dans les accidents avec un conducteur alcoolisé sont des passagers ou des tiers.
- Les conducteurs sous influence impliqués dans les accidents corporels ont une alcoolémie élevée : 2 sur 5 ont un taux supérieur ou égal à 1,8 g/l (plus de 3 fois le seuil légal).
- En Wallonie, le taux de conducteurs ou piétons positifs parmi ceux impliqués dans un accident est 2 fois plus élevé qu'en Flandre ou à Bruxelles-Capitale (13% contre respectivement 7% et 6%).
- 41% des conducteurs belges sous influence d'alcool accidentés l'ont été en Wallonie.

▪ Qui ?

- 81% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool sont des hommes.
- La part de positifs parmi ceux testés est deux fois plus élevée parmi les conducteurs (et piétons) de sexe masculin que parmi les conductrices (16% contre 8%).
- 53% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés ont entre 25 et 44 ans, 26% ont entre 45 et 64 ans et 16% entre 18 et 24 ans.



- 84% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés sont des automobilistes. Seuls 1% des conducteurs de véhicules lourds (camions et bus/cars) ont été testés positifs à l'alcool.
 - Les taux de conducteurs positifs les plus élevés (parmi ceux testés) s'observent parmi les automobilistes (15%), les conducteurs de cyclomoteurs (13%) et de camionnettes (12%).
- **Quand ?**
- Le taux de conducteurs positifs à l'alcool est 3 fois plus élevé le weekend qu'en semaine (24% contre 9%). Il est aussi 6 fois plus élevé la nuit qu'en journée (47% contre 8%).
 - Les nuits de weekend, 1 conducteur sur 2 (52%) était positif à l'alcool parmi ceux testés. Les nuits de semaine, ce taux est de 2 conducteurs (et piétons) sur 5 (39%).
 - 3 accidents corporels avec alcool sur 5 (58%) sont enregistrés entre le vendredi 16h et le lundi matin (5h59).
 - Les 5 dates enregistrant les plus grandes parts d'accidents avec alcool sont toutes des jours fériés. Il s'agit du 1^{er} janvier (38%), du 11 novembre (31%), du 1^{er} novembre (27%), du 21 juillet et du 25 décembre (26%).
- **Où ?**
- Sur autoroute, le taux de conducteurs positifs dans les accidents corporels est de 10% contre 13 à 14% sur le reste du réseau routier.
 - 82% des accidents avec au moins un conducteur (ou piéton) sous influence d'alcool surviennent en section courante. Le taux de conducteurs positifs s'élève à 15% hors carrefour contre 8% en carrefour.
- **Comment ?**
- 9 accidents corporels avec alcool sur 10 (92%) impliquent une voiture.
 - 1 accident corporel avec alcool sur 2 (47%) est de type seul en cause (tous usagers confondus). A contrario, pour 1 accident corporel avec alcool sur 2 (53%) au moins un autre usager est impliqué.
 - Dans 1 accident corporel de type seul en cause sur 3 (34%) le conducteur est sous influence d'alcool. Ce taux est de 9% pour les accidents corporels entre deux usagers.
 - Certaines manœuvres dangereuses liées aux accidents sont associées à un taux de conducteurs positifs particulièrement élevé : les pertes de contrôles du véhicule (37%), les places non réglementaire sur la chaussée (32%), les franchissements d'une ligne blanche continue (26%) et les dépassements fautifs (19%).

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les chiffres repris dans ce document reposent sur les tests d'haleine effectués par la police auprès des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel. Ils n'ont aucun lien avec les contrôles d'alcoolémie organisés par la police le long des routes (hors contexte d'accident). Cette précision est importante sachant qu'en Wallonie le pourcentage d'automobilistes sous influence est sensiblement plus élevé dans le cadre d'un accident corporel (13,2% sur la période 2020-2024) qu'en-dehors (1,9% en 2021¹).

Notons également que **l'alcoolémie n'est pas connue pour tous les conducteurs impliqués dans un accident corporel.** En 2024, l'information est manquante pour 31% des conducteurs et piétons accidentés. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : décès du conducteur, impossibilité pour le conducteur de souffler dans l'éthylomètre en raison de ses blessures, absence des résultats d'une éventuelle prise de sang dans la base de données... Cela signifie donc que le nombre réel d'accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool (et de victimes) est supérieur à celui repris dans ce document.

En 2020 et 2021, les mesures gouvernementales prises pour circonscrire l'épidémie de Covid-19, et en particulier la fermeture des établissements Horeca et des lieux de sortie festive (ex : discothèques, grands festivals) ainsi que la mise en place d'un couvre-feu ont réduit le trafic et les « occasions », pour les citoyens, de reprendre la route après avoir consommé de l'alcool. Cependant cela n'impacte que très faiblement le bilan 2020-2024.

À la suite de l'identification de problèmes techniques, les données relatives à la conduite sous influence d'alcool ont fait l'objet d'une révision approfondie pour la période 2019-2023, entraînant des ajustements significatifs par rapport aux publications précédentes.

Les résultats présentés, sauf mention contraire, se basent sur une période de 5 ans (2020-2024). Travailler sur une telle période permet de neutraliser certaines variations annuelles. Si les accidents survenus en 2024 ont des caractéristiques spécifiques, celles-ci sont mises en évidence.

Afin d'alléger la lecture du document, l'expression « **conducteur(s) ou piéton(s) sous influence d'alcool** » est abrégée en **CSI-A**.

¹ Boets, S., Wardenier, N., De Vos, N. et Bouwen, L. (2023). Mesure nationale de comportement « Conduite sous l'influence de l'alcool » 2021 - L'alcool au volant en Belgique, Bruxelles : Institut Vias



CHIFFRES-CLÉS ET ÉVOLUTION

A. QUELLE EST LA SITUATION EN WALLONIE ?

1. Accidents avec au moins un conducteur sous influence d'alcool et victimes associées

Les accidents impliquant un conducteur ou piéton sous influence d'alcool (CSI-A) représentent une part non-négligeable de l'accidentalité wallonne puisqu'ils comptent pour 16% de l'ensemble des accidents corporels. Cette proportion évolue peu au fil des ans. Chaque année (période 2020-2024), environ 1 500 accidents corporels impliquant au moins un CSI-A sont enregistrés sur les routes wallonnes. Ces accidents entraînent officiellement moins d'une quinzaine de décès, une centaine de blessés graves et près de 2 000 blessés légers (Tableau 1). Ces chiffres sont toutefois sous-estimés en raison du grand nombre d'usagers non testés dans les accidents. Aussi, il est probable que le bilan réel soit plus proche de ±60 tués par an dans les accidents causés par l'alcool².

Tableau 1 : Chiffres-clés des accidents corporels impliquant un conducteur ou un piéton testé positif à l'alcool (Wallonie, 2020-2024)

	Décédés 30 jours*	Blessés graves*	Blessés légers	Total Victimes*	Accidents corporels avec au moins un CSI-A	Part des accidents corporels avec au moins un CSI-A
2020	13	76	1 414	1 503	1 141	14%
2021	7	87	1 763	1 857	1 439	14%
2022	25	128	2 122	2 275	1 718	17%
2023	12	111	2 045	2 168	1 697	17%
2024	8	106	1 991	2 105	1 594	16%
2020-2024	65	508	9 335	9 908	7 589	16%

* Importante sous-estimation des CSI-A lorsque ces derniers sont tués ou gravement blessés

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

Parmi les victimes : 52% sont les conducteurs alcoolisés eux-mêmes, 23% d'autres conducteurs (ou piétons) et 25% des passagers/autres. (Wallonie, 2020-2024).

L'année 2024 s'inscrit dans la tendance à la baisse amorcée en 2023, faisant suite au pic historique de 2022, où 17% des accidents corporels impliquaient au moins un conducteur ou piéton sous influence d'alcool. Tous les indicateurs relatifs à la CSI-A sont à la baisse par rapport à 2023.

2. Conducteurs (et piétons) sous influence

Sur la période 2020-2024 en Wallonie, 2 conducteurs (et piétons) impliqués dans un accident corporel sur 3 (67%) ont été soumis à un test d'haleine. Parmi ceux testés, 13% conduisaient effectivement en étant sous influence d'alcool (Tableau 2).

Tableau 2 : Part des conducteurs (et piétons) testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

	Part des conducteurs ou piétons testés parmi les impliqués	Part des conducteurs ou piétons sous influence d'alcool parmi les testés*
2020	63%	12%
2021	65%	12%
2022	68%	14%
2023	68%	14%
2024	69%	13%
2020-2024	67%	13%

* Ce taux exclut tous les conducteurs ou piétons non testés et notamment ceux tués ou gravement blessés

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

Les données relatives à la conduite sous influence d'alcool sont particulièrement stables dans le temps avec, sur la période 2005-2024, un taux de conducteurs ou piétons testés positifs à l'alcool parmi ceux testés de 13%. Nous noterons une amélioration graduelle du taux de conducteurs ou piétons ayant fait l'objet d'un test d'alcoolémie passant de 55% entre 2009 et 2013, 66% entre 2014 et 2021 pour atteindre 68% entre 2022 et 2023. L'année 2024 marque encore une amélioration avec un taux de 69% de conducteurs ou piétons testés pour l'alcool (Tableau 2, Figure 1).

² En se basant sur l'estimation de 25% des tués sont liés à l'alcool et la moyenne du nombre de décédés 30 jours sur la période 2020-2024.



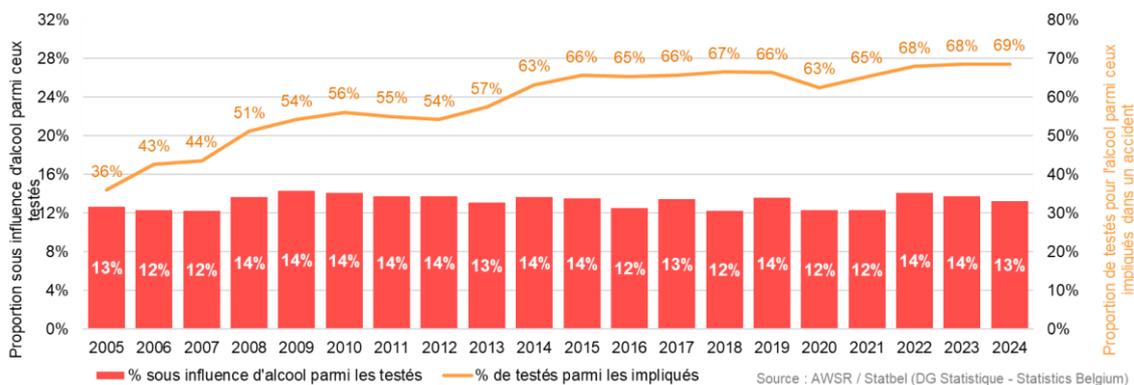


Figure 1 : Évolution des proportions de conducteurs (et piétons) testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2005-2024)

Sur la période 2020-2024, l'alcoolémie de 31 % des conducteurs et piétons impliqués dans un accident corporel n'a pas été mesurée ou enregistrée. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : décès du conducteur, impossibilité pour le conducteur de souffler dans l'éthylomètre en raison de ses blessures, absence des résultats d'une éventuelle prise de sang dans la base de données... Ainsi, seuls 1% des conducteurs (et piétons) décédés ont été testés, 27% de ceux gravement blessés et 69% de ceux légèrement blessés. Par conséquent, le nombre réel d'accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool (et de victimes) est supérieur à celui repris dans ce document (Figure 2).

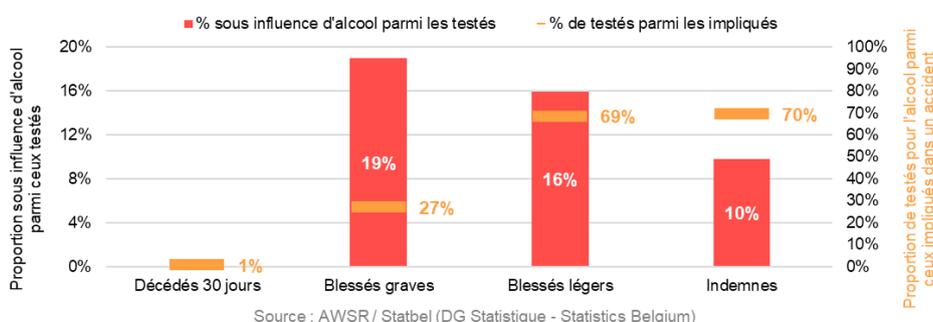
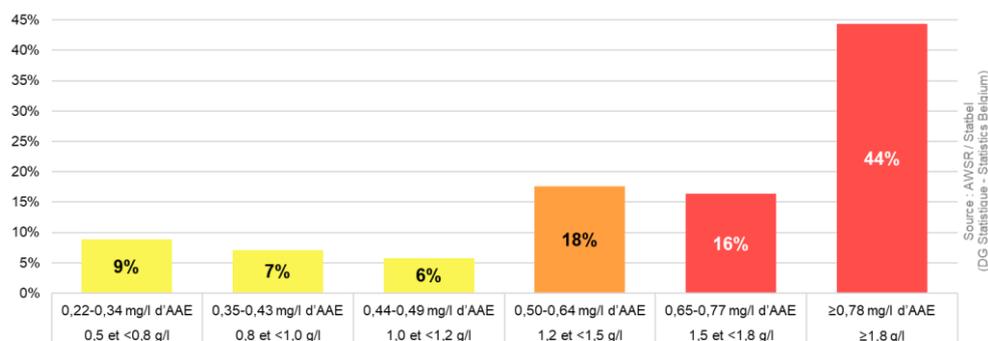


Figure 2 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon la sévérité de leurs blessures, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2020-2024)

3. Alcoolémie des conducteurs (et piétons) sous influence (lorsqu'elle est connue)

La Figure 3 illustre la répartition des conducteurs (et piétons) – hors conducteurs de véhicules lourds³ – positifs selon leur alcoolémie enregistrée par la police (exprimée en mg/l d'AAE et g/l de sang⁴, lorsque celle-ci est connue) en Wallonie sur la période 2020-2024. Les bornes utilisées dans le graphique correspondent aux différents paliers de sanctions liés au taux d'imprégnation alcoolique. Ainsi, 1 conducteur sur 10 (9%) n'est que légèrement au-dessus de la limite légale (entre 0,22 et 0,34 mg/l d'AAE, soit entre 0,5 et 0,8 g/l de sang). La majorité des conducteurs testés positifs sont fortement alcoolisés : trois quarts (78%) ont un taux supérieur ou égal à 1,2 g/l et plus de 2 sur 5 (44%) ont un taux supérieur ou égal à 1,8 g/l.



En jaune il s'agit de sanctions faisant l'objet d'une perception immédiate (amende). En orange et rouge, le conducteur est renvoyé devant le tribunal de police. En rouge, le conducteur fait l'objet d'un retrait immédiat de son permis de conduire

Figure 3 : Répartition des conducteurs (et piétons) positifs selon leur alcoolémie (exprimée en mg/l d'AAE et g/l de sang, lorsque celle-ci est connue) et les paliers de sanctions associés (Wallonie, 2020-2024)

³ Il s'agit des camions et bus/cars pour lesquels les conducteurs ont la limite légale fixée à 0,09 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,2 g/litre de sang (prise de sang).

⁴ mg d'alcool par litre d'air alvéolaire expiré ou gramme d'alcool par litre de sang



B. QUELLE EST LA SITUATION EN BELGIQUE (RÉGIONS ET PROVINCES) ?

Si la part des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel et testés pour l'alcool est globalement similaire dans les 3 régions du Royaume (66% en Belgique, 67% en Flandre et en Wallonie et 63% à Bruxelles-Capitale), le taux de conducteurs ou piétons avec une alcoolémie positive parmi les testés est près de deux fois plus élevé en Wallonie que dans les autres régions (13% versus 7% en Flandre et 6% à Bruxelles-Capitale) (Figure 4). Parmi l'ensemble des conducteurs (et piétons) impliqués dans un accident corporel et soumis à un test d'alcoolémie en Belgique, 63% le sont en Flandre, 27% en Wallonie et 10% à Bruxelles-Capitale. Cependant la répartition des conducteurs testés et identifiés comme positifs à l'alcool diffère avec 52% en Flandre, 41% en Wallonie et 7% à Bruxelles-Capitale (2020-2024).

L'analyse par province montre que celles de Namur et Hainaut ont les taux de conducteurs ou piétons positifs parmi ceux testés les plus élevés (15%) (Figure 4).

En 2024, la part de conducteurs testés est légèrement plus élevée, dans les 3 régions, que les années précédentes. Ainsi, 69% des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel ont été testés en Belgique (69% en Flandre et en Wallonie et 66% à Bruxelles-Capitale). En revanche, le taux de conducteurs ou piétons positifs à l'alcool parmi ceux testés est, pour les 3 régions, le même que pour la période 2020-2024.

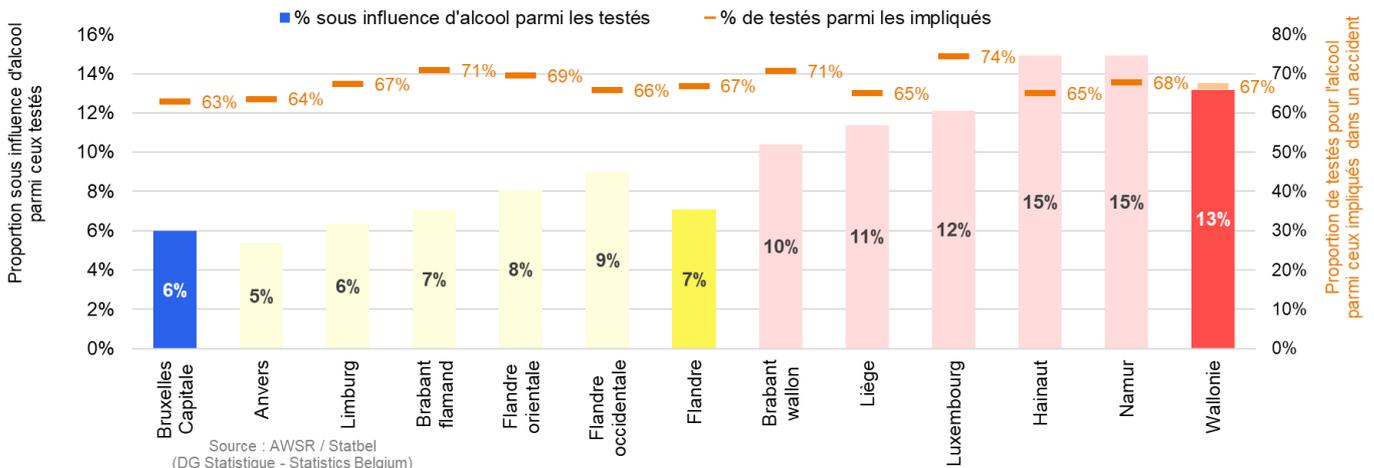


Figure 4 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2020-2024)

CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ACCIDENTÉS

A. LES CONDUCTEURS IMPLIQUÉS DANS UN ACCIDENT SOUS INFLUENCE D'ALCOOL SONT-ILS PRINCIPALEMENT DES JEUNES HOMMES ?

Parmi les conducteurs impliqués dans un accident corporel, les hommes sont légèrement plus souvent soumis à un contrôle d'alcoolémie que les femmes (70 % contre 67 %). Ils sont deux fois plus nombreux (en proportion) que les femmes à être effectivement sous influence d'alcool (16% contre 8%) (Figure 5). 81% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés sont des hommes (Wallonie, 2020-2024).

Une analyse par tranches d'âge montre que le taux de conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés est particulièrement élevé pour les 18-24 ans (13%) et les 25-44 ans (16%). Ce taux pour les hommes est de 16% pour les 18-24 ans et de 20% pour les 25-44 ans (Figure 5).

La répartition des conducteurs (et piétons) sous influence d'alcool selon leur âge montre que 53% ont entre 25 et 44 ans (26% entre 45 et 64 ans, 16% entre 18 et 24 ans). En combinant cette information avec le genre, il ressort que 43% des conducteurs sous influence dans les accidents sont des hommes de 25-44 ans (20% des hommes de 45-64 ans, et 13% des hommes de 18-24 ans).



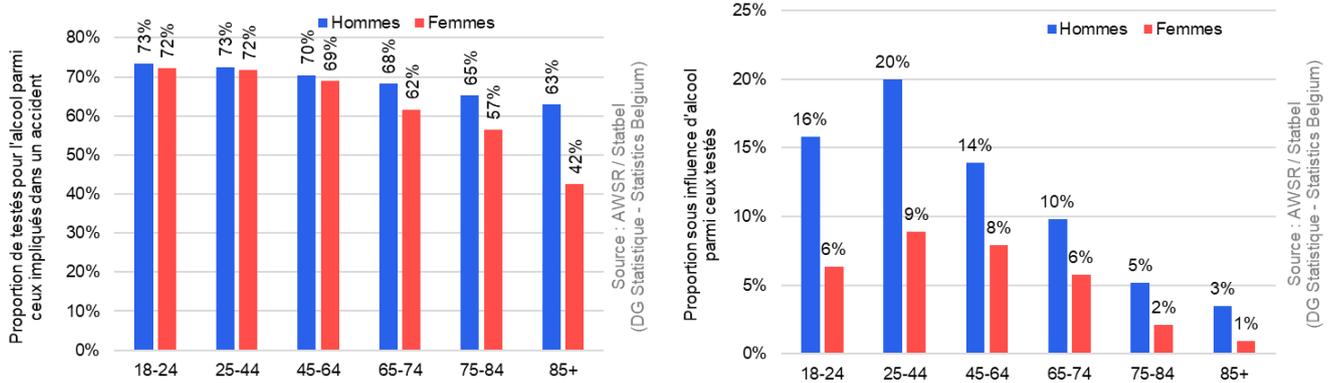
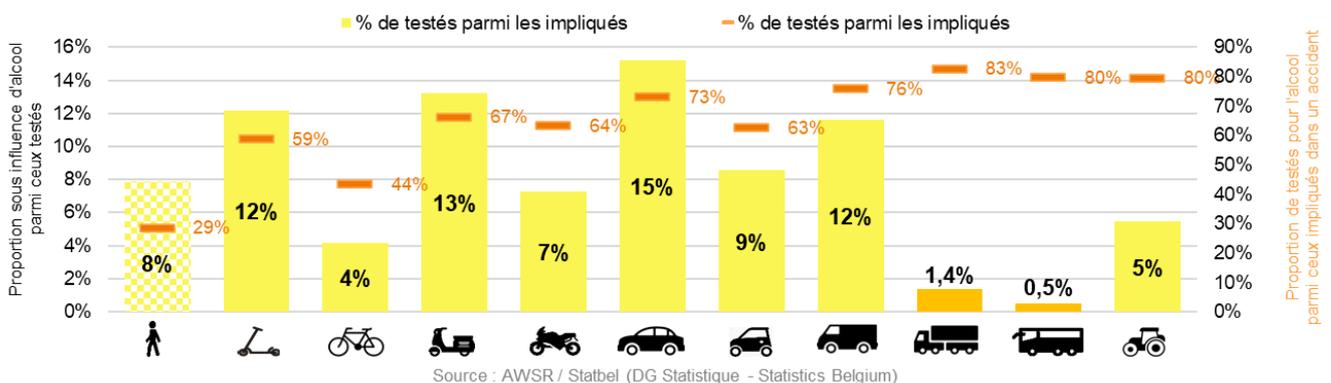


Figure 5 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés (graphe à gauche) et positifs pour la conduite sous influence d'alcool (graphe à droite), selon leur âge et sexe, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2020-2024)

B. QUI CONDUIT LE PLUS EN ÉTANT SOUS INFLUENCE D'ALCOOL DANS LES ACCIDENTS CORPORELS ?

La proportion de conducteurs sous influence d'alcool est calculée par rapport à la limite légale qui est fonction du statut professionnel ou non du conducteur. La limite légale de consommation d'alcool au volant est de 0,22 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,5 g/litre de sang (prise de sang). Pour les conducteurs professionnels (camion, autocar/bus et taxi), la limite légale est de 0,09 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,2 g/litre de sang (prise de sang). Pour les piétons, le code de la route ne prévoit aucune limite légale mais interdit d'être en état d'ivresse sur la voie publique. Le taux de 8% de piétons sous influence (parmi ceux testés) est établi sur base du seuil de 0,22 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,5 g/litre de sang (prise de sang).

84% des conducteurs et piétons testés positifs à l'alcool sont des automobilistes. L'alcoolémie a été contrôlée chez 73 % des conducteurs de voiture impliqués dans un accident corporel et, parmi eux, 15% étaient sous influence d'alcool. Nous noterons que les taux de conducteurs positifs (parmi ceux testés) les plus élevés s'observent parmi les conducteurs de voiture (15%), de cyclomoteurs (13%), de camionnettes (12%) et de trottinettes électriques (12%). Pour les conducteurs de véhicules lourds (camions et bus/cars), le faible taux de conducteurs positifs (respectivement 1,4% et 0,5%) peut notamment s'expliquer par une conduite dans un cadre professionnel et une législation beaucoup plus sévère à l'égard des infractionnistes (Figure 6).



Source : AWSR / Statbel (DG Statistique - Statistics Belgium)

Pour les conducteurs professionnels (camion, autocar/bus et taxi), la limite légale est de 0,2 g/litre de sang. Pour les piétons, le code de la route ne prévoit aucune limite légale mais interdit d'être en état d'ivresse. Le seuil de 0,5 g/litre de sang a été retenu pour ce graphe.

Figure 6 : Proportion de conducteurs et piétons testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2020-2024)

Les taux de conducteurs (ou piétons) positifs à l'alcool parmi ceux accidentés et testés sont particulièrement stables entre 2019 et 2024 et ce pour les principales catégories d'usagers.



CARACTÉRISTIQUES DES ACCIDENTS

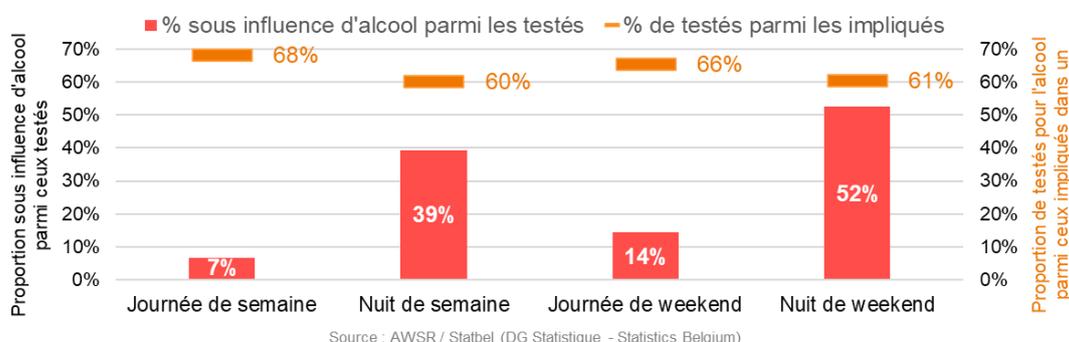
A. QUAND SE PRODUISENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?

1. Période de la semaine, jour et heure

La distribution des conducteurs (et piétons) testés positifs selon le moment de la semaine révèle plusieurs tendances fortes : le taux de conducteurs positifs à l'alcool est 3 fois plus élevé le weekend qu'en semaine (24% contre 9%), il est 6 fois plus élevé la nuit qu'en journée (47% contre 8%). De plus, le taux de conducteurs dont l'alcoolémie a été vérifiée par la police, parmi ceux impliqués dans un accident corporel, est plus faible la nuit que le jour (60% versus 68%). Pour les conducteurs indemnes, l'écart entre le jour et la nuit est encore plus marqué avec 72% de conducteurs testés en journée, contre 51% la nuit.

43% des accidents corporels avec au moins un conducteur sous influence d'alcool sont enregistrés la nuit et 29% pour les seules nuits de weekend. 35% de ces accidents surviennent les journées de semaine et 22% les journées de weekend.

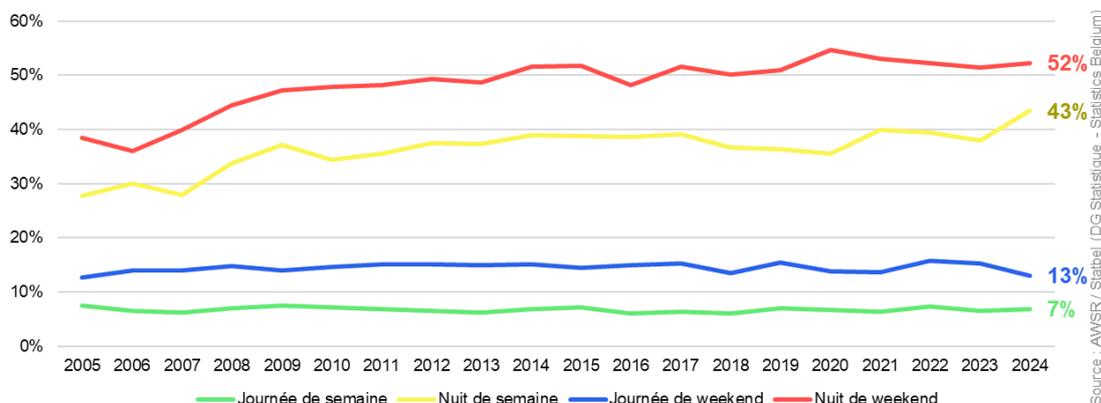
La répartition plus détaillée montre que les nuits de weekend enregistrent le taux de conducteurs (et piétons) sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel et testés le plus élevé avec un peu plus de 1 conducteur sur 2 (52%). Ce taux est de 2 sur 5 (39%) les nuits de semaine, 1 sur 7 (14%) les journées de weekend et 1 sur 14 (7%) pour les journées de semaine (Figure 7).



Source : AWSR / Statbel (DG Statistique - Statistics Belgium)

Figure 7 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le moment de la semaine, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2020-2024)

En 2024, la proportion de conducteurs (et piétons) positifs est quasi stable en journée (tant de semaine que de weekend) par rapport à la tendance observée depuis 2005. En revanche, le taux est en forte hausse les nuits de semaine (après une longue période de relative stabilité). Une analyse plus fine révèle l'impact très marqué du caractère festif des jeudis soir, chers aux milieux estudiantins mais pas exclusivement⁵, avec dans la nuit de jeudi à vendredi un taux d'automobilistes testés positifs en hausse en 2024 de 35% par rapport à 2023 et de 20% par rapport à la période 2019-2023. Le suivi dans le temps de cet indicateur nous permettra de définir si les changements constatés sont structurels ou conjoncturels (Figure 8).



Source : AWSR / Statbel (DG Statistique - Statistics Belgium)

Figure 8 : Évolution du taux de conducteurs (et piétons) testés positifs à l'alcool, selon le moment de la semaine, parmi ceux impliqués dans un accident corporel et testés (Wallonie, 2005-2024)

⁵ Le "Jeudredi" désigne une tendance observée, principalement chez les publics jeunes et urbains, à anticiper les comportements festifs traditionnellement associés au week-end en initiant la consommation d'alcool dès le jeudi soir. Ce phénomène, à la fois culturel et générationnel, participe à la redéfinition des temporalités de sociabilité et a un impact direct sur la sécurité routière.



La Figure 9 permet d'affiner la distribution des accidents corporels impliquant au moins un conducteur sous influence d'alcool en fonction du jour de la semaine et de l'horaire, et ce par rapport aux accidents sans alcool. Il apparaît ainsi distinctement que 3 accidents corporels avec alcool sur 5 (58%) sont enregistrés entre le vendredi 16h et le lundi matin (5h59). À l'opposé pour les accidents « sans alcool », cette même période ne concentre que 1 accident sur 4 (27%) de l'ensemble des accidents corporels. Nous noterons qu'en semaine (hors vendredi), le premier pic des accidents avec alcool est quasi systématiquement entre 17h et 19h suivi par un autre vers 22h-23h. La Figure 9 est également une sorte de reflet des habitudes de consommation d'alcool dans la société et notamment les soirées des jeudis, vendredis et samedis.

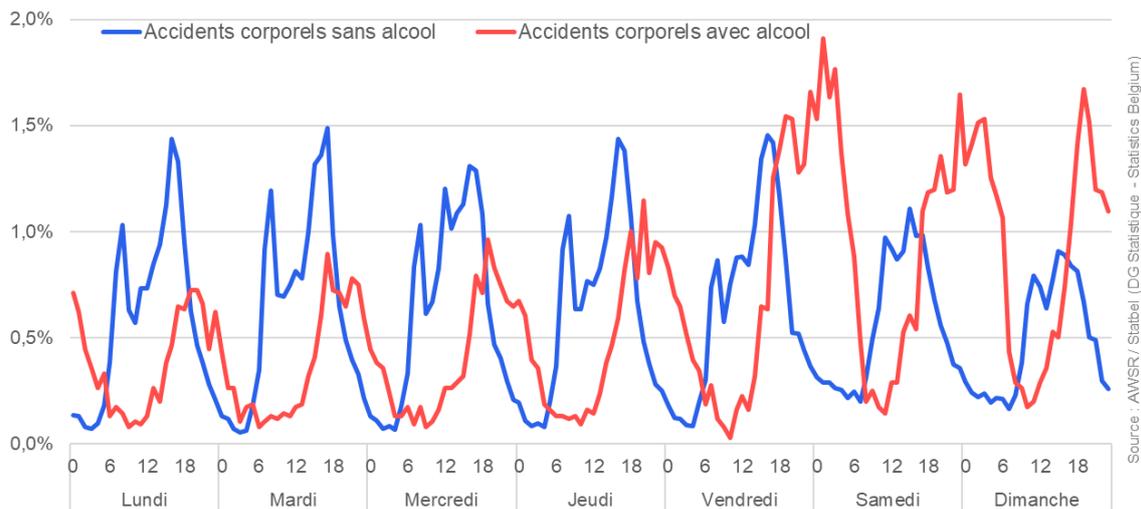


Figure 9 : Distribution des accidents corporels selon l'implication ou non d'au moins un conducteur sous influence d'alcool en fonction du jour de la semaine et de l'horaire (Wallonie, 2020-2024)

2. Jours fériés

La Figure 10 montre la part des accidents avec alcool parmi l'ensemble des accidents corporels et ce pour chaque jour d'une année sur une période de 10 ans (2015-2024). Il ressort que les jours fériés⁶ se démarquent très nettement des autres moments de l'année avec des taux très élevés. Les 5 dates pour lesquelles la part des accidents avec alcool est la plus forte sont donc systématiquement des jours fériés. Il s'agit du 1^{er} janvier (38%), du 11 novembre (31%), du 1^{er} novembre (27%), du 21 juillet (26%) et du 25 décembre (26%).

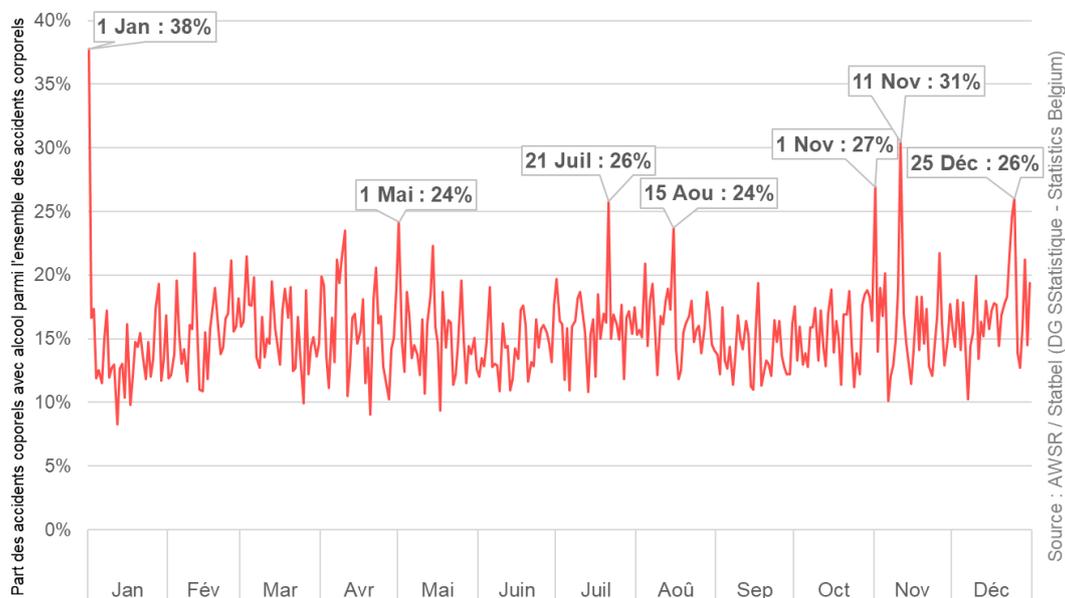


Figure 10 : Proportion des accidents corporels avec alcool par rapport à l'ensemble des accidents selon la date (Wallonie, 2015-2024)

⁶ Ceux dont le jour calendaire (la date) est fixe d'une année à l'autre, sont donc exclus les jours associés à Pâques, Ascension et Pentecôte



B. OÙ SE PRODUISENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?⁷

1. Localisation

Le taux de conducteurs positifs parmi ceux impliqués dans un accident (et testés) varie peu selon le régime de vitesse ou le type de route. Sur autoroute, ce taux est de 10%, contre 13 à 14% sur le reste du réseau routier (Figure 11). Peut-être les conducteurs ayant de plus courts trajets font-ils un peu moins attention à leur consommation d'alcool (« j'ai bu mais j'habite à côté ») ou les conducteurs sous influence évitent-t-ils certains grands axes comme les autoroutes pour déjouer les éventuels contrôles routiers.

Seul le taux de conducteurs accidentés dont l'alcoolémie a été vérifiée varie fortement selon le régime de vitesse ou le type de route. Ainsi, les conducteurs impliqués dans un accident sont plus souvent testés sur autoroute que sur le reste du réseau. Cela pourrait être mis en parallèle avec le type d'usagers impliqués et la gravité de leurs blessures. En effet, comme nous l'avons vu précédemment les usagers vulnérables (piétons et cyclistes) sont moins testés que les autres or ils sont majoritairement impliqués dans des accidents en agglomération et sont également plus gravement blessés que les occupants des véhicules motorisés.

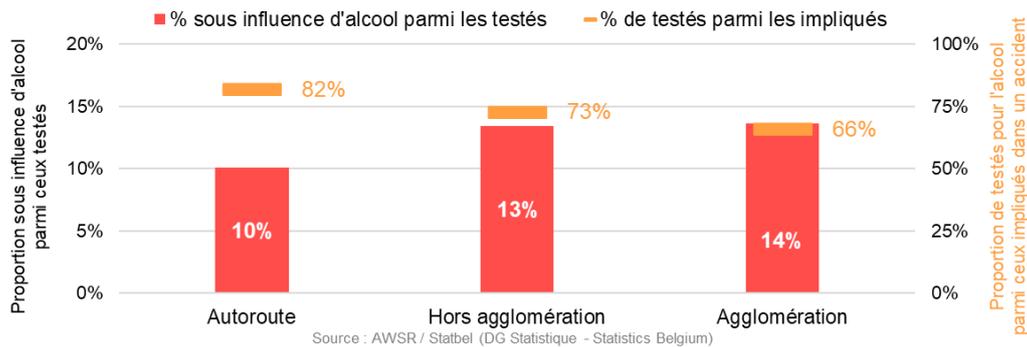


Figure 11 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon la localisation, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2020-2024)

2. En carrefour ou en section

Les conducteurs (ou piétons) sous influence avérée d'alcool ont plus fréquemment un accident en section courante que ceux non alcoolisés (82% versus 70%). Cela s'explique par une plus grande part d'accidents seuls en cause en section courante et en rond-point chez les conducteurs sous influence.

Le taux de conducteurs positifs parmi ceux impliqués dans un accident (et testés) est de 8% pour les accidents en carrefour, de 13% pour les accidents en rond-point et de 15% pour les accidents en section courante (Figure 12).

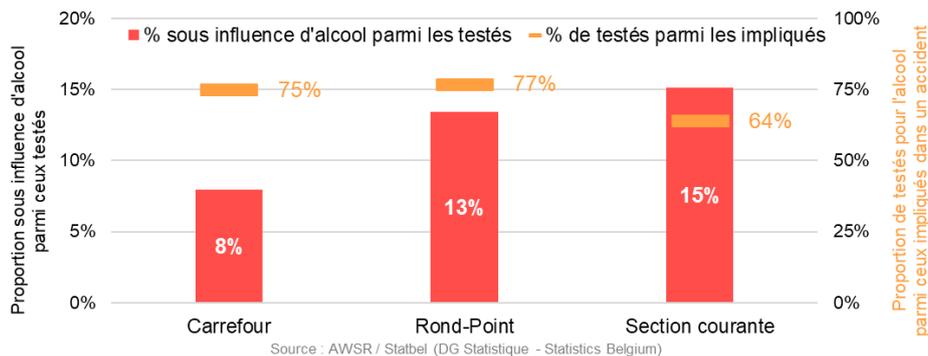


Figure 12 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon l'infrastructure, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2020-2024)

⁷ Aucune des sous-sections n'aborde l'évolution dans le temps car aucune évolution notable ne s'observe.



C. COMMENT SE DÉROULENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?

Le Tableau 3 permet de connaître les types de collision les plus fréquents parmi l'ensemble des accidents corporels avec au moins un des conducteurs (ou piétons) sous influence d'alcool en fonction des usagers impliqués lors de la première collision. Il ressort que :

- 9 accidents corporels avec alcool sur 10 (92%) impliquent une voiture (ligne et colonne encadrées).
- Près d'1 accident corporel avec alcool sur 2 (47%) est de type « seul en cause » (tous usagers confondus).
- 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (39%) sont de type « voiture seule en cause ».
- 1 accident corporel avec alcool sur 3 (35%) est de type « voiture contre voiture ».
- 1 accident corporel avec alcool sur 6 (17%) implique au moins un usager vulnérable (piéton ou deux-roues).
- 1 accident corporel avec alcool sur 15 (7%) implique une camionnette.
- 1 accident corporel avec alcool sur 50 (2%) implique un camion.

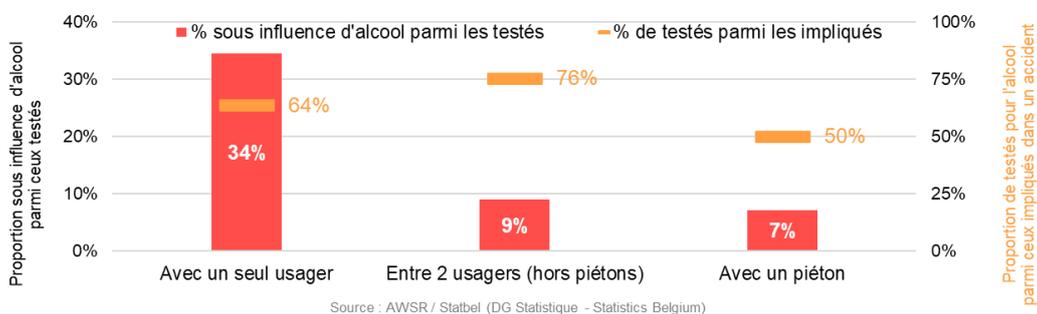
Tableau 3 : Distribution des accidents corporels avec au moins un conducteur testés positif à l'alcool en fonction des usagers impliqués dans la première collision (Wallonie, 2020-2024)

Wallonie, 2020-2024		Opposant dans la première collision											
	*	*											
	<1%	<1%	<1%										
	<1%	<1%	0%	<1%									
	2%	<1%	<1%	0%	<1%								
	1%	<1%	0%	0%	<1%	<1%							
	39%	4%	<1%	2%	2%	2%	35%						
	2%	0%	0%	<1%	<1%	<1%	4%	<1%					
	<1%	<1%	0%	<1%	0%	<1%	1%	<1%	<1%				
	<1%	<1%	<1%	0%	<1%	0%	<1%	<1%	<1%	0%	0%		
	<1%	<1%	0%	0%	0%	<1%	<1%	<1%	<1%	0%	0%	0%	
	<1%	<1%	0%	0%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%	0%	0%	0%	<1%

* Les piétons se blessant seuls ou contre un autre piéton ne sont pas considérés comme des accidents de la route et sont exclus des statistiques officielles.

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

La Figure 13 illustre la proportion de conducteurs (ou piétons) positifs (parmi les testés) selon le type de collision. Ainsi, 1 accident corporel de type « seul en cause » sur 3 (34%) implique un conducteur sous influence d'alcool. Ce taux est de 7% pour les accidents corporels avec un piéton et de 9% pour ceux entre deux usagers (hors piétons).



Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

Figure 13 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le type de collision, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2020-2024)

Éditeur responsable : Laetitia Delande

Éditeur : Agence wallonne pour la Sécurité routière ASBL

Date de publication : Septembre 2025

Veuillez faire référence à ce document de la manière suivante :

AWSR (2025). Essentiel des accidents : Les accidents avec alcool en Wallonie - 2024. AWSR, septembre 2025

